



LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO
Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière
228, route 253 Sud, Saint-Malo (Québec) JOB 2Y0
Téléphone : 819 658-2174 – Télécopieur : 819 658-1169
Courriel : saint-malo@axion.ca



FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION

La municipalité de Saint-Malo a statué lors de la séance régulière du lundi 9 septembre 2013 que l'obligation des citoyens d'assurer la conformité des installations septiques en regard du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r.22) est reportée jusqu'au 30 septembre 2014 sur le territoire de Saint-Malo.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement les lundis de 13 h à 17 h au 819 658-2174.

COLLECTE DES GROS REBUTS

Lorsque la collecte des gros rebuts s'effectuera, **mercredi, le 23 octobre 2013**, nous vous demandons de déposer ces rebuts au même endroit que les déchets réguliers et à la même heure que ces derniers mais de séparer tout ce qui est métal (poêle, etc.) de ceux-ci. Les branches devront être attachées et pas plus longues que 5 pieds. Rien en vrac, tout ce qui est déposé doit être dans des poches, des boîtes ou attaché.

LE CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCES

Veillez prendre note que l'hôtel de ville sera fermé lundi le 14 octobre 2013 pour la fête de l'Action de grâces. À cause des élections, la séance du Conseil municipal se tiendra mardi, le 1^{er} octobre 2013.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-MALO

La Bibliothèque municipale sera fermée dimanche, le 13 octobre 2013 pour la fête de l'Action de Grâces.

Saint-Malo
25 septembre 2013

Édith Rouleau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

(VERSO)



Sécurité à l'approche des véhicules d'urgence

Trop souvent des manœuvres dangereuses sont faites par des conducteurs lorsqu'un véhicule d'urgence approche. Que ce soit la nervosité des conducteurs ou tout simplement parce que ceux-ci ne savent comment réagir il est important de laisser passer les véhicules de police, d'ambulance ou de pompier lorsqu'ils se dirigent d'urgence vers une intervention.



Lorsque les véhicules d'urgence ont leurs gyrophares allumés et leur sirène hurlante, c'est qu'il y a une urgence et que le temps presse. Il est donc important de les laisser passer. Quelques règles doivent être suivies afin d'assurer la sécurité de tous. Les connaissez-vous? Voici ce que vous devez faire lors de l'approche de ceux-ci :



1. Relâcher l'accélérateur sans freiner brusquement pour réduire votre vitesse.
2. Déplacer votre véhicule vers l'extrémité droite de la chaussée, incluant la voie d'accotement sans oublier de signaler votre intention en utilisant vos clignotants.
3. Lorsque vous avez atteint cette voie, si nécessaire, immobilisez votre véhicule et assurez-vous de voir tous les véhicules d'urgence qui arrivent, car les intervenants d'urgence voyagent souvent en convoi de plusieurs véhicules.
4. Lorsque vous vous êtes assuré que tous les véhicules d'urgence sont passés, vous pouvez reprendre votre déplacement.

Si vous êtes immobilisé à une intersection :

1. Tentez de déplacer votre véhicule vers la droite.
2. Ne jamais s'engager dans l'intersection si cette manœuvre met en danger votre sécurité ou celle d'autrui.



Dans le domaine de l'urgence, chaque seconde compte, alors si vous voyez ou entendez un véhicule d'urgence, restez vigilant et surtout, ne jamais les couper ou ne freiner pas brusquement votre véhicule devant eux pour les retarder et surtout pour éviter les accidents.

Pour de plus amples informations, communiquez avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau
Coordonnateur en sécurité incendie